

Le CAAd49 est un dispositif porté  
par le CSAPA ALiA



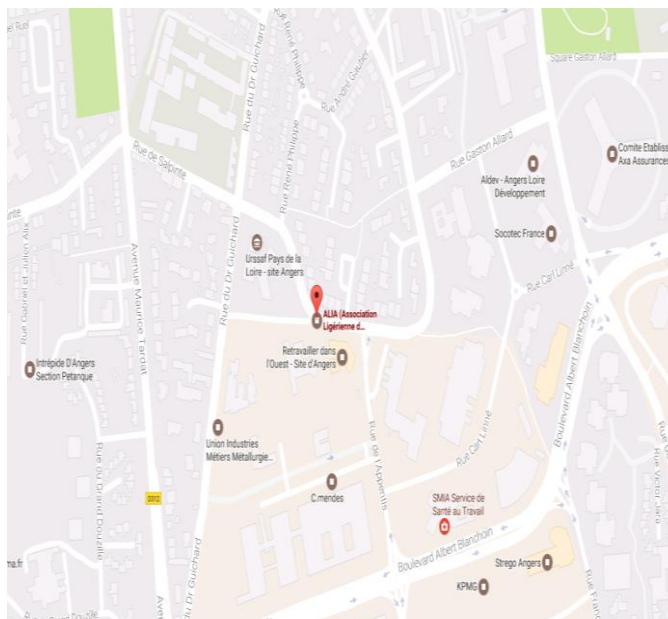
## LES SIGNATAIRES DU CAAd49

(au 31/12/2016)

AAVAS <i>Addiction Alcool vie libre</i>	CH de Cholet
AIDES 49	CH Saumur
Alcool Assistance du Maine-et-Loire	CH Haut Anjou
ALiA	Clinique de l'Anjou
Alpha	Conseil départemental du Maine-et-Loire
Amitié la Poste Orange	DTPJJ 49
ANPAA49	Institut psychothérapique
Anjou Insertion Habitat	IREPS 49
ARPEJE 49	Pôle de santé Anjou Ouest
ASEA49	Restos du cœur
ATLAS	SIAO 49
CESAME	SPIP 49
CHU Angers	SSRA Le Chillon Ville d'Angers

CAAd49  
8 rue de Landemaure  
49000 ANGERS  
Tél. 02 41 47 01 67  
contact@caad49.fr

[www.caad49.fr](http://www.caad49.fr)



ALiA  
8 rue de Landemaure – Angers

Pout toute information complémentaire,  
vous pouvez contacter :  
Gwénaëlle SIMON, coordinatrice du CAAd49

02.41.47.01.67 / [contact@caad49.fr](mailto:contact@caad49.fr)

Version de décembre 2018



GRUPE D'ETUDE  
DES SITUATIONS  
COMPLEXES EN  
ADDICTOLOGIE  
GESCAD

Le CAAd49 est un dispositif  
de maillage territorial qui met en  
lien les acteurs concernés par la  
thématique des addictions.

Il englobe à des degrés divers, des personnes,  
des professionnels et des bénévoles,  
représentant une multitude de partenaires de  
différents champs (social, justice, insertion,  
logement, ...) au service des personnes ayant  
des conduites addictives.

### Quels sont les objectifs du GESCAD

- ◆ Améliorer l'accompagnement des personnes en situation d'addiction
- ◆ Favoriser l'interconnaissance des partenaires
- ◆ Avoir un regard croisé sur une situation complexe en addictologie
- ◆ Amorcer une réflexion collective et initier des pistes d'accompagnement

### Quels sont les critères de saisine du GESCAD

- ◆ Comportement addictif
- ◆ Répétition dans le parcours de soin
- ◆ Aggravation de la situation
- ◆ Problématiques multifactorielles [santé, social, habitat]
- ◆ Partenaires dans l'impasse

### Qui peut saisir le GESCAD

Tous bénévoles et/ou professionnels intervenants dans le champ de la santé, du social, de l'habitat, de l'insertion, de la justice,... sur le territoire du Maine-et-Loire.

### Qui compose le GESCAD

La commission pilote animée par le CAAd49 est composée de : ALiA – ATLAS – le Département – SPIP – Addiction alcool Vie libre – Hospitalier – DSP Ville d'Angers.

La commission se réunit avec le requérant et si besoin 1 ou 2 partenaire[s] invité[s].

### Quelles sont les modalités de saisine du GESCAD

- ◆ Contacter le CAAd49 pour envoi de la fiche de saisine et de l'autorisation d'échanges\* à [contact@caad49.fr](mailto:contact@caad49.fr)

### Réponse apportée

- ◆ Etude de la saisine
- ◆ Passage en GESCAD en date du lundi...
- ◆ Réorientation

### Déroulement du GESCAD

- ◆ En fin de séance, des pistes d'accompagnement seront rédigées et remises au requérant. Ce dernier s'engage à en faire un retour à l'utilisateur.

### Evaluation

- ◆ Le requérant sera invité à faire un retour sur les suites du passage en GESCAD.

### Nos engagements

- ◆ La confidentialité
- ◆ Ne seront échangés que les informations strictement nécessaires à la compréhension de la situation et à la réflexion
- ◆ Les membres du GESCAD n'auront aucun document en leur possession, seule la coordinatrice en sera détentrice
- ◆ Une évaluation annuelle du dispositif sera réalisée par le GESCAD

*LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.*

*Décret n°2016-1349 du 10 octobre 2016 relatif au consentement préalable au partage d'informations entre les professionnels ne faisant pas partie de la même équipe de soins.*

*Art.R.1110-1. Les professionnels participant à la prise en charge d'une même personne peuvent, en application de l'article L.1110-4, échanger ou partager des informations relatives à la personne prise en charge dans la double limite :*

*1° Des seules informations strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention, ou au suivi médico-social et social de ladite personne ;*

*2° Du périmètre de leur mission.*